



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0690**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet Organisations de la société civile-Migrations (ORMI)

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vacher

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

**Commission permanente du 5 juillet 2021****Décision n° CP-2021-0690**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subvention à l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet Organisations de la société civile-Migrations (ORMI)**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de soutenir le projet ORMI, présenté par l'association Forum réfugiés-Cosi.

**I - Contexte**

La Guinée-Conakry connaît, depuis plusieurs années, une accélération de la migration des jeunes vers l'Europe. En France, le nombre de Guinéens ayant déposé une 1<sup>ère</sup> demande d'asile a augmenté de 360 % en 5 ans. La Guinée représentait ainsi en 2019 le 4<sup>ème</sup> pays d'origine pour les 1<sup>ères</sup> demandes d'asile en France. Le phénomène se traduit également par une croissance importante du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) guinéens pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance en France (ASE). En 2017 et 2018, les Guinéens représentaient la 1<sup>ère</sup> nationalité des MNA accueillis.

Sur un plan local, Forum réfugiés-Cosi assure, depuis 2018 et après la passation d'un marché public avec la Métropole de Lyon, les missions d'évaluation de la minorité et de l'isolement et de mise à l'abri des jeunes primo-arrivants sollicitant une admission au titre de l'ASE. Plus de 40 % des jeunes s'étant présentés en 2018 et 2019 étaient de nationalité guinéenne.

La migration des jeunes Guinéens soulève de multiples défis qui nécessitent des réponses appropriées de la part des pouvoirs publics et de la société civile, en Guinée-Conakry comme en France.

En Guinée, le gouvernement n'a pas été en mesure d'apporter une réponse rapide visant à endiguer les départs. La question des migrations a été intégrée tardivement dans les priorités nationales. Une politique nationale des migrations est en cours d'élaboration depuis 2017 sous la coordination de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vise à améliorer les réponses légales, institutionnelles et opérationnelles apportées aux enjeux migratoires. Pour sa part, la société civile guinéenne est apparue peu impliquée sur ce sujet. Il s'avère donc important pour ces organisations de s'engager concrètement sur les problématiques migratoires et d'être mieux prises en considération dans le débat public.

En France, les départements sont chefs de file de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance et assurent, à ce titre, la prise en charge des MNA. Au-delà de cette compétence directe, d'autres collectivités territoriales (communes, communautés d'agglomération) et des associations sont également impliquées dans l'accueil des jeunes migrants. Les réponses qu'elles apportent sont multiples et diffèrent selon les territoires. Dans ce contexte, un renforcement des échanges entre les protagonistes impliqués dans la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs guinéens permettra de décloisonner les différentes approches et de valoriser les bonnes expériences.

**II - Présentation du projet ORMI**

En lien avec l'organisation Réseau Afrique jeunesse de Guinée (RAJ-GUI), l'association Forum réfugiés-Cosi propose un programme d'actions sur 3 ans pour comprendre et agir sur les questions de migration

de la jeunesse africaine, en se focalisant sur la Guinée-Conakry, pays qui est aujourd'hui connu pour sa forte migration de sa jeunesse et, en particulier, des jeunes mineurs. Il est à noter que le projet ORMI a reçu, en décembre 2020, un avis favorable de l'Agence française de développement (AFD) et un soutien financier correspondant à 50 % du budget global de ce programme (348 000 € de l'AFD pour un montant total de près de 750 000 € pour une durée de 3 ans).

En s'appuyant sur les collectivités locales et les sociétés civiles françaises et guinéennes, ce programme cherchera principalement à améliorer les connaissances sur les phénomènes migratoires observés tout en proposant des actions concrètes en Guinée et en France.

En France, le Conseil départemental de Loire-Atlantique, la Métropole de Nantes, la Métropole de Lyon et le réseau Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) ont été mobilisés durant toute la phase de conception de ce projet. D'autres collectivités et partenaires seront approchés pour participer aux activités de ce programme.

La Ville de Lyon et la Métropole, en raison de leurs liens avec Forum réfugiés-Cosi, pourraient être l'un des terrains de mise en œuvre de ce projet et participer à l'animation d'un groupe de travail en France sur la prise en charge des jeunes migrants.

### III - Objectifs

Pour la Métropole, ce projet concernera à la fois sa politique sociale d'accompagnement des MNA mais aussi sa politique internationale, notamment à travers des actions de solidarités internationales auprès de villes africaines :

- en Guinée-Conakry : le travail entrepris avec les organisations de la société civile et les pouvoirs publics permettra de disposer d'une meilleure connaissance de ces phénomènes migratoires. Les organisations de la société civile disposeront d'une plus forte reconnaissance des autorités publiques et seront mieux associées à la mise en œuvre du plan national sur les migrations. Un dispositif d'information et d'accompagnement sera mis en place dans une ville carrefour des migrations et disposera d'une enveloppe financière destinée à soutenir des jeunes guinéens porteurs de projets économiques,

- en France : la Métropole participera à un groupe de travail en partenariat avec des associations nationales et locales et des collectivités engagées sur l'accueil et la prise en charge des MNA et des jeunes migrants guinéens. Des moyens financiers seront dédiés à des petites associations, récemment constituées, proposant une aide aux jeunes migrants pour accéder à l'enseignement, à la formation professionnelle ou à l'emploi. Des campagnes de sensibilisation sur les réalités migratoires seront réalisées à travers le portrait vidéo des parcours de ces jeunes, leurs expériences, leurs situations en France et perspectives.

Dans ce cadre et en complément des financements de l'AFD et d'autres collectivités territoriales, il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet ORMI, pour l'année 2021.

S'agissant d'une subvention inférieure au seuil de 23 000 €, elle ne fera pas l'objet d'un conventionnement spécifique, son versement sera effectué en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due. L'association est tenue d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DECIDE

#### 1° - Approuve :

a) - l'adhésion de la Métropole de Lyon à la démarche ORMI,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du projet ORMI pour l'année 2021.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° OP35O5612, pour un montant de 5 000 € et opération n° OP02O5419, pour un montant de 5 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.**